



Règlement ministériel du 7 août 2017 portant approbation de la liste des métiers dans lesquels des cours sont organisés.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu l'article 1, alinéa 3 de la loi du 29 juin 2010 portant modification de la loi du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise ;

Vu la proposition de la Chambre des métiers du 20 juillet 2017 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

La liste des métiers dans lesquels des cours préparatoires au brevet de maîtrise sont organisés, est approuvée dans la version ci-annexée et appliquée à partir de l'année scolaire 2017/2018.

Art. 2.

Copie de la présente est adressée à Monsieur le Directeur à la formation professionnelle et à Monsieur le Directeur général de la Chambre des métiers.

Luxembourg, le 7 août 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*
Claude Meisch

Brevet de maîtrise dans le secteur de l'Artisanat

Organisation des cours

Liste des métiers⁽¹⁾ dans lesquels des cours sont organisés Année 2017/2018

1. Domaine de l'organisation et la gestion d'entreprise

Les modules A « Droit », B « Techniques quantitatives de gestion », C « Techniques de management » et D « Création d'entreprise » sont organisés en langue allemande.

Les modules B « Techniques quantitatives de gestion » et C « Techniques de management » sont organisés en langue française.

2. Domaine de la pédagogie appliquée

Le module E « Pédagogie appliquée » est organisé en langue allemande.

3. Domaine de la technologie

Métier	Langue véhiculaire
Groupe 1 : Métiers de l'alimentation	
boulangier-pâtissier ⁽²⁾	LUX / FR
pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier ⁽²⁾	LUX / FR
boucher-charcutier ⁽²⁾	LUX / FR
traiteur ⁽²⁾	LUX / FR
artisan en alimentation	LUX / FR
Groupe 2 : Métiers de la mode, de la santé, de l'hygiène	
couturier	LUX
opticien-optométriste	LUX
prothésiste dentaire	LUX
coiffeur	LUX / FR
esthéticien	LUX / FR
Groupe 3 : Métiers de la mécanique	
mécanicien en mécanique générale	LUX
constructeur-réparateur de carrosseries	LUX
enseignant de la conduite automobile	LUX
mécatronicien d'autos et de motos ⁽³⁾	LUX/FR
débosseleur-peintre de véhicules automoteurs	LUX

Métier	Langue véhiculaire
mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	LUX
Groupe 4 : Métiers de la construction et de l'habitat	
entrepreneur de construction	LUX / FR
entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité	LUX
électricien	LUX / FR
menuisier-ébéniste	LUX / DE
parqueteur	LUX
entrepreneur de constructions métalliques	LUX
installateur chauffage-sanitaire	DE / FR
couvreur	LUX
ferblantier-zingueur	LUX
charpentier	LUX
marbrier-tailleur de pierres	LUX / FR
carreleur	LUX / FR
plafonneur-façadier	LUX / FR
peintre-décorateur	LUX / FR
vitrier-miroitier	LUX
Groupe 5 : Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle	
imprimeur	LUX
électronicien en communication et en informatique	LUX
reliieur	LUX
photographe	LUX
Groupe 6 : Métiers de l'art et métiers divers	
instructeur de natation	LUX

(1) La liste des métiers n'est pas exhaustive et elle peut être complétée par d'autres métiers en cas d'une demande suffisante de candidats.

(2) Comme le nouveau Brevet de Maîtrise « Artisan en Alimentation » est proposé à partir de la rentrée 2017/2018, aucune nouvelle inscription n'est acceptée dans ce métier.

(3) Le Brevet de Maîtrise « mécatronicien d'autos et de motos » en langue française est proposé par cycle de 3 ans. Prochaine inscription en langue française possible à partir de 2018/2019.

